



## Dans ce numéro :

Le mot du syndic	Page 2
Investissements PAL / Ecole Lugnorre	Page 3
Commissions communales	Page 4
Gestion des déchets	Page 5
Comptes communaux 2015 Bas-Vully	Pages 6/7
Comptes communaux 2015 Haut-Vully	Pages 8/9
Budget communal 2016 Mont-Vully	Pages 10/11
Service du feu du Vully fribourgeois	Page 12
Dicastères 2016—2021	Page 13
Ventes de drapeaux / Slow Up 2016	Page 14
Statuts de la STEP Montilier	Page 15
Délégation de compétence	Page 16
Données AMICUS pour les chiens	Page 17
Le Pédibus / Bibliothèque	Page 18
Les ligues de Santé	Page 19
Horaires administration et déchetteries	Page 20



**Commune de Mont-Vully**

**Route Principale 65**

**1786 Nant**

**Tél. 026.673.90.40**

**Fax 026.673.90.49**

**E-mail: [info@mont-vully.ch](mailto:info@mont-vully.ch)**

**Site: [www.mont-vully.ch](http://www.mont-vully.ch)**

## Le mot du syndic

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la nouvelle commune de Mont-Vully a pris son élan sous la responsabilité des 9 conseillers communaux fraîchement élus lors des élections de novembre dernier. Comme le veut la tradition, c'est lors de la première séance suite à l'assermentation des élus par le préfet que le nouvel exécutif s'est constitué. Les compétences de chacun des conseillers ont permis une répartition des responsabilités et une constitution des dicastères aussi équilibrées qu'attrayantes. Une grande charge de travail est attendue en ce début de législature de la part de chaque conseiller; il faudra garantir la mise en place et l'adaptation des structures de la nouvelle entité. En parallèle, il est évident que nous nous engageons aussi à gérer dans la continuité les projets en cours de réalisation.

Suite à la réunification des deux administrations communales en fin d'année, la totalité du personnel administratif vous accueille à Nant, route Principale 65, durant les heures d'ouverture programmées. Le service de la voirie-édilité est en phase de réorganisation afin d'assurer des prestations de qualité; il y a quant à lui pris possession du nouveau bâtiment de la déchetterie de Lugnorre. Des adaptations majeures sont aussi attendues au sein du service de la conciergerie, afin de prendre en charge l'entretien des deux nouveaux bâtiments scolaire de Lugnorre et de Nant, dès la prochaine rentrée scolaire.

Situation unique, l'ordre du jour de la première assemblée de Mont-Vully du 26 avril prochain à Lugnorre sera particulier; il y aura tout d'abord l'approbation des comptes 2015 des 2 anciennes communes, puis la présentation du budget 2016 de la nouvelle commune. L'exécutif communal est soutenu dans ses tâches par différentes commissions consultatives figurant à l'art. 11 de la convention de fusion. Il s'agit de la commission financière, la commission d'aménagement, la commission des constructions et de la commission de naturalisation. La représentation des membres sera proposée et mis en approbation lors de l'assemblée.

Après 4 mois de fonctionnement, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous pouvons vous présenter des comptes et un budget favorable qui confirment les prévisions. Cette situation nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Je tiens à remercier tous mes collègues du Conseil communal et les membres des commissions, ainsi que tous les collaborateurs des services de l'administration, de la conciergerie et de la voirie, pour leur engagement dans un état d'esprit objectif, afin d'offrir des services de qualité à toute notre population. Je vous remercie pour votre participation à la vie communale et vos attend nombreux à la Jordila le 26 avril, pour la première assemblée de Mont-Vully.

P.-André Burnier, syndic

## Révision du plan d'aménagement local

---

Durant ces prochaines années, l'aménagement du territoire de la commune de Mont-Vully sera géré sur la base d'une planification avec 2 secteurs bien distincts.

Le secteur Bas-Vully a été approuvé par la DAeC (Direction de l'Aménagement et des Constructions) en 2014. Celui du secteur Haut-Vully a fait l'objet d'une présentation à la population en 2015 et devrait être mis à l'enquête publique dans le courant de cette année.

Certaines adaptations sont encore nécessaires afin d'aboutir à une révision conforme à la législation cantonale. L'effet fusion ayant modifié certains paramètres, ce dernier devra subir une harmonisation partielle avant consultation définitive.

Afin de finaliser le projet, le Conseil communal vous propose d'accepter un investissement de Fr. 50'000.-, proposé dans notre budget des investissements pour 2016.

P.-André Burnier, syndic

## Construction scolaire à Lugnorre

---

Dans la planification du projet scolaire à Lugnorre, il n'a pas été pris suffisamment en compte les aménagements extérieurs autour du bâtiment actuel.

C'est plus particulièrement le cas pour la place de jeux qui se trouve à l'ouest du bâtiment. A cet endroit, le terrain se trouve sur plusieurs niveaux et empêche une utilisation rationnelle de ce secteur.

Le Conseil communal veut réaménager cette place et y installer un couvert pour les élèves. Cela permettra de remplacer celui qui est au nord du bâtiment, qui est prévu d'être démonté dans le projet scolaire.

Ces aménagements permettront aux enfants de pouvoir mieux profiter de ces espaces durant les récréations et de rester « au sec » en cas de pluie.

Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose d'accepter l'investissement de Fr. 120'000.-, qui sera proposé lors de notre prochaine assemblée communale.

André Kaltenrieder, conseiller communal

## Commissions communales à élire en assemblée

---

En application de la loi sur les communes, l'assemblée communale a l'attribution de nommer certaines commissions communales. C'est le cas pour les 3 commissions mentionnées ci-dessous.

### **Commission financière**

Le Conseil communal vous propose les membres suivants:

Christine Barbey de Sugiez, Sylviane Pleines Morel de Lugnorre, Ali Eichenberger de Sugiez, Fabrice Chautems de Lugnorre, Raphaël Gaillet de Nant, Joachim Rüede de Lugnorre et Vincent Guggisberg de Nant.

### **Commission de naturalisation**

Le Conseil communal vous propose les membres suivants:

Myriam Chamorel de Nant, Sandra Brunetti de Lugnorre, Andrea Droz de Sugiez, Rita Schlutius de Lugnorre et Michel Pellet de Praz . Guy Petter de Lugnorre fonctionnera comme président, mais sans droit de vote.

### **Commission d'aménagement et d'urbanisme**

Le Conseil communal vous propose:

P.-André Burnier de Sugiez, Dominique Chervet de Môtier, Maurice Giacomotti de Sugiez, Frédéric Javet de Joressens, François Laurent de Nant, Thierry Linder de Lugnorre et Peter Liem de Sugiez. Le secrétariat sera assuré par Willy Ischi.

### **Commission de construction et d'énergie**

Pour cette commission, c'est le Conseil communal qui a compétence de nommer les membres; cette commission est donc composée des personnes suivantes:

David Noyer de Nant, Nicolas Javet de Môtier, Fabrice Eichenberger de Sugiez, Cyrille Gaillet de Lugnorre, Cédric Hostettler de Sugiez, Sébastien Gaillet de Mur et Pierre-André Singer de Praz. Le secrétariat sera assuré par Jean-Luc Rügsegger.

## Gestion des déchets dans notre commune

Une nouvelle organisation dans le domaine de la planification du personnel d'édition / déchetterie est nécessaire. Le citoyen va bénéficier d'un temps d'ouverture des déchetteries plus large, en effet ce sera le même préposé qui s'occupera des deux déchetteries durant la semaine. De ce fait les heures d'ouverture découlent de l'alternance et une possibilité sera toujours offerte soit à Lugnorre, soit à Sugiez.

Vu la nouvelle situation suite à la fusion une évaluation de fréquentation et la récolte de propositions constructives nous permettront d'ajuster dans le futur la meilleure synergie.

Horaires d'ouverture des déchetteries à partir du 01.05.16

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h00	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30h-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants		Sugiez:	1er samedi du mois
		Lugnorre	3ème samedi du mois

La récolte des déchets encombrants est problématique et le personnel constate que le tri est loin de ce qui correspond à la définition d'encombrants ; à cet effet nous allons faire une campagne de sensibilisation et, en fonction du résultat, une ouverture plus large pourrait être envisagée.

A partir de courant juillet, à la déchetterie de Sugiez une nouvelle possibilité sera offerte pour la récolte des ordures ménagères: une benne avec compacteur sera installée et il sera possible d'y déposer ses ordures 24/24h avec une carte prépaiement que chacun pourra obtenir au bureau communal. Cette carte sera valable pour les 2 lieux de récolte.

Une étude est en cours pour avoir une meilleure optimisation.

Le Conseil communal

## Commentaires sur les comptes 2015 du Bas-Vully

---

Le Conseil communal annonce un résultat positif de CHF 83'813.88 lors du bouclage des comptes de fonctionnement au 31.12.2015. Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 7'976'490.53 alors que les revenus se montent à CHF 8'060'304.41.

Les amortissements obligatoires se sont élevés à 0,224 millions de francs. Notre commune a également comptabilisé des amortissements extraordinaires pour 0,65 millions de francs.

Ce résultat positif est nettement supérieur aux attentes du Conseil communal.

D'une part, les charges liées ont été conformes au budget 2015 dans les différents dicastères respectifs. Les conseillers communaux ont continué à très bien maîtriser les charges. D'autre part, les recettes fiscales ont été nettement supérieures aux prévisions. Ainsi, les recettes d'impôts sur les revenus des personnes physiques ont atteint 3,634 millions de francs (budget 2015 : 3,546) et les revenus d'impôts sur les personnes morales qui se sont élevés à 0,232 millions de francs (budget 2015 : 0,155 millions de francs).

L'augmentation des recettes fiscales 2015 était quelque peu prévisible puisque ces recettes fiscales 2015 compensent le manque à gagner des recettes fiscales 2014 qui avaient été nettement moins importantes que prévu. De manière quelque peu imagée, c'est le principe des vases communicants qui s'applique au niveau des revenus fiscaux encaissés par notre commune entre les exercices 2014 et 2015.

Au niveau des comptes d'investissements, les charges d'investissements se sont élevées à 3,937 millions de francs alors que les recettes d'investissements 2015 ont été encaissées pour 0,366 millions de francs.

Les travaux de la nouvelle école à Nant ont généré des charges d'investissement de 1,964 millions de francs alors que les coûts d'investissements 2015 relatifs au niveau chauffage situé dans la salle polyvalente de notre commune se sont élevés à 0,383 millions de francs. Notre commune a participé à hauteur de 0,399 millions de francs à l'assainissement de l'hôpital de Meyriez et les charges d'investissement liées à la rénovation du réservoir situé à la Vau de Nant en 2015 se sont élevées à 0,296 millions de francs.

Tous ces investissements ont été financés d'une part avec le solde des liquidités ainsi qu'avec des emprunts à long terme dont les taux d'intérêts sont très modiques en raison des conditions très favorables sur le marché des capitaux.

Vincent Guggisberg, ancien conseiller communal

## Commune du Bas-Vully - Compte de fonctionnement 2015

Désignation	Comptes 2015		Budget 2015		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	638'916.73	91'387.99	668'100.00	86'900.00	-29'183.27	4'487.99
1 ORDRE PUBLIC	164'864.59	83'719.15	170'900.00	86'100.00	-6'035.41	-2'380.85
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	2'281'120.80	57'424.20	2'283'210.00	54'300.00	-2'089.20	3'124.20
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	209'515.70	47'021.30	215'100.00	52'000.00	-5'584.30	-4'978.70
4 SANTE	612'899.90	1'818.80	586'300.00	3'000.00	26'599.90	-1'181.20
5 AFFAIRES SOCIALES	846'077.80	1'868.60	849'800.00	1'800.00	-3'722.20	68.60
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	614'963.45	148'077.90	699'600.00	150'620.00	-84'636.55	-2'542.10
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1'340'452.75	1'377'480.85	1'339'700.00	1'342'900.00	752.75	34'580.85
8 ECONOMIE	25'640.80	2'871.36	29'800.00	0.00	-4'159.20	2'871.36
9 FINANCES ET IMPOTS	1'242'038.01	6'248'634.26	888'609.00	5'861'200.00	353'429.01	387'434.26
<b>TOTALISATION</b>	<b>7'976'490.53</b>	<b>8'060'304.41</b>	<b>7'731'119.00</b>	<b>7'638'820.00</b>	<b>245'371.53</b>	<b>421'484.41</b>
<b>Bénéfice du compte de fonctionnement</b>	<b>83'813.88</b>		<b>-92'299.00</b>		<b>176'112.88</b>	

## Compte des investissements 2015

Désignation	Comptes 2015		Budget 2015		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'964'293.05	0.00	7'392'000.00	2'069'800.00	-5'427'706.95	-2'069'800.00
3 CULTURE ET LOISIRS	115'117.70	0.00	78'000.00	0.00	37'117.70	-
4 SANTE	398'995.60	0.00	407'300.00	0.00	-8'304.40	-
5 AFFAIRES SOCIALES	0.00	0.00	300'000.00	0.00	-300'000.00	-
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	426'966.75	0.00	0.00	0.00	426'966.75	-
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	485'191.87	282'032.75	122'500.00	603'300.00	362'691.87	-321'267.25
8 ECONOMIE	154'902.80	0.00	0.00	0.00	154'902.80	-
9 FINANCES ET IMPOTS	391'944.75	84'400.00	565'000.00	0.00	-173'055.25	84'400.00
<b>TOTALISATION</b>	<b>3'937'412.52</b>	<b>366'432.75</b>	<b>8'864'800.00</b>	<b>2'673'100.00</b>	<b>-4'927'387.48</b>	<b>-2'306'667.25</b>
<b>Résultat</b>	<b>3'570'979.77</b>		<b>6'191'700.00</b>		<b>2'620'720.23</b>	

## Commune du Haut-Vully - Compte de fonctionnement 2015

Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	1'257'832.40	716'397.66	1'349'000.00	681'000.00	-91'167.60	35'397.66
1 ORDRE PUBLIC	120'731.45	33'583.85	359'000.00	256'000.00	-238'268.55	-222'416.15
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'540'082.45	14'309.00	1'589'000.00	14'000.00	-48'917.55	309.00
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	224'979.95	22'487.10	279'000.00	13'000.00	-54'020.05	9'487.10
4 SANTE	431'007.70	140.00	418'000.00	1'000.00	13'007.70	-860.00
5 AFFAIRES SOCIALES	605'324.55	45'006.20	617'000.00		-11'675.45	45'006.20
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	635'344.15	24'185.05	646'000.00	20'000.00	-10'655.85	4'185.05
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONN	1'146'180.30	975'054.84	895'000.00	790'000.00	251'180.30	185'054.84
8 ECONOMIE	18'247.60	7'772.00	14'000.00	5'000.00	4'247.60	2'772.00
9 FINANCES ET IMPOTS	2'023'330.08	6'280'923.17	1'359'000.00	5'837'000.00	664'330.08	443'923.17
<b>TOTALISATION</b>	<b>8'003'060.63</b>	<b>8'119'858.87</b>	<b>7'525'000.00</b>	<b>7'617'000.00</b>	<b>478'060.63</b>	<b>502'858.87</b>
<b>Bénéfice du compte de fonctionnement</b>	<b>116'798.24</b>		<b>92'000.00</b>		<b>24'798.24</b>	

## Compte des investissements 2015

Désignation	Comptes 2014		Budget 2014		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'999'439.75		2'000'000.00		-2'000'000.00	-
CULTURE ET LOISIRS			55'000.00		-55'000.00	-
4 SANTE	301'171.25		320'000.00		-18'828.75	-
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	506'458.30		500'000.00		6'458.30	-
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	306'163.11	163'658.80	280'000.00	130'000.00	26'163.11	33'658.80
9 FINANCES ET IMPOTS	-71'793.91	-50000.00			-71'793.91	-50'000.00
<b>TOTALISATION</b>	<b>3'041'438.50</b>	<b>113'658.80</b>	<b>3'155'000.00</b>	<b>130'000.00</b>	<b>-2'113'001.25</b>	<b>-16'341.20</b>
<b>Résultat</b>	<b>2'927'779.70</b>		<b>3'025'000.00</b>			
Môtier, le 2 avril 2016 /wi						



## Haut-Vully—Explications comptes 2015

Le compte de fonctionnement 2015 boucle avec le cash flow confortable et supérieur à ce qui avait été prévu par le budget. Cela s'explique de la façon suivante :

Dans les charges, nous enregistrons un montant total de Fr. 7'310'000.-, alors que le budget prévoyait Fr. 7'525'000.-, donc une économie de Fr. 215'000.-. Plusieurs dépenses ont pu être réduites et nous avons économisé environ Fr.110'000.- sur les intérêts bancaires. Nous avons pu effectuer les amortissements obligatoires proposés par le Scm, mettre en réserve Fr.300'000.- pour le montant à payer par le Haut-Vully, pour la construction des appartements protégés à Sugiez et même procéder à des amortissements supplémentaires de l'ordre de Fr. 290'000.-

Dans les produits, le budget prévoyait un montant total de Fr. 7'617'000.- et nous avons enregistré un total de produits de Fr. 8'019'000.-. Cela s'explique tout d'abord par la facturation des taxes d'eau et d'épuration, qui s'est faite plus tôt que d'habitude, étant donné la fusion des communes. Le montant enregistré en 2015 est de Fr. 150'000.- supérieur aux prévisions. Dans les impôts, un excédent de Fr. 360'000.- a été encaissé par rapport au budget.

Résultats du compte de fonctionnement :

Cash Flow	1'060'501.94
Constitution réserve	300'000.--
Amortissements obligatoires	351'000.--
Amortissements supplémentaires	292'703.70
<b>Résultat net 2015</b>	<b>116'798.24</b>

Pour les investissements, nous avons pu comptabiliser les montants conformes au budget prévu. Pour l'aménagement du territoire, nous avons sous-estimé les charges 2015 et n'avons pas prévu une dépense pour ce secteur. Avec les problèmes rencontrés pour la mise à l'enquête de la révision du PAL, le bureau Urbaplan (aménagiste de notre commune) a dû intervenir à plusieurs reprises en 2015 pour adapter le dossier en prévision de sa mise à l'enquête. Nous avons donc eu des frais conséquents entre le fonctionnement et les investissements. Le montant de Fr. 11'056.80 a été enregistré comme investissement et directement amorti.

Pour le bâtiment de l'édilité, nous devrions être au-dessous du budget selon les dernières informations de notre ingénieur. Nous devons également recevoir encore le solde de subventions pour la partie dédiée aux pompiers, d'un montant de Fr. 50'000.-.

En définitive, le budget des investissements a été respecté et boucle avec un solde des charges de Fr. 3'041'438.50 et des produits pour Fr. 113'658.80.

Dans le bilan, les liquidités bancaires s'élèvent à Fr. 2'439'475.45, les emprunts contractés à 5 millions. La fortune au 31.12.2015 est de Fr. 3'386'644.51.

Le caissier, W. Ischi

## Budget communal 2016

<b>Budget de fonctionnement</b>	Charges	Produits
Administration	1'267'200	78'000
Ordre public	818'340	615'000
Enseignement et formation	3'664'320	93'500
Culte, culture et loisirs	318'500	13'500
Santé	1'020'000	4'000
Affaires sociales	1'490'700	2'900
Transports et communications	1'423'260	224'120
Protection et aménagement environnement	2'172'730	2'113'700
Economie	72'840	5'000
Finances et impôts	2'087'850	11'376'800
	<b>14'335'740</b>	<b>14'526'520</b>
Résultat	190'780	

Le compte de fonctionnement de notre nouvelle commune présente un bénéfice net de Fr. 190'780.–, sur un total de Fr. 14'335'740.– de charges et Fr. 14'526'520.– de produits.

Un montant conséquent de Fr. 80'000.– figure dans les charges de l'administration. Ce montant concerne les charges informatiques dues à la migration des données comptable des deux anciennes communes sur un seul système ainsi qu'à des adaptations des programmes de facturation des impôts et du contrôle des habitants. Une diminution de charges est reflétée dans les coûts des assurances grâce à une consolidation et renégociation des contrats d'assurance.

Dans le secteur de l'ordre public un montant de 531'000.– est inscrit dans les charges et dans les produits. Ce montant concerne l'utilisation de la réserve de protection civile pour la construction des cellules PC sous les nouvelles écoles. Dans le même secteur, dans le domaine des taxes d'exemption des sapeurs-pompiers, nous avons actuellement deux systèmes différents en place. Pour le budget du produit de ces taxes, nous avons déjà prévu une unification des règlements des deux anciennes communes qui devra être approuvée lors d'une prochaine assemblée communale.

Dans le secteur de l'enseignement et de la formation, nous avons une légère augmentation due à la maintenance des deux nouvelles écoles à Lugnorre et à Nant qui seront opérationnelles dès la rentrée scolaire après les vacances d'été.

Les charges prévues pour la culture et les loisirs restent stables. Nous avons prévu un soutien à Murten Classics de Fr. 4'000.–.

Les principales charges dans le secteur de la santé ainsi que les charges des affaires sociales sont liées et fixées par le canton.

Dans le secteur des transports et communications, nous avons prévu des charges d'entretien pour les routes, d'un montant de Fr. 260'000.–. Une nouvelle contribution de Fr. 22'200.– est due au canton pour la participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire.

## Budget , suite

Le budget de la protection et l'aménagement de l'environnement se base sur les règlements actuellement en vigueur pour les secteurs du Haut-Vully et du Bas-Vully. Il s'agit de deux systèmes différentes de calcul de taxes dans les domaines de l'eau, de la protection des eaux et des ordures ménagères. La couverture des charges du secteur de l'approvisionnement en eau ainsi que la protection des eaux est de 100 % avec une réserve de Fr. 113'130.– pour l'approvisionnement en eau et une réserve de Fr. 219'380.– pour la protection des eaux. Pour l'aménagement du territoire, un investissement de Fr. 50'000.– est prévu dans le compte des investissements pour la révision du plan de l'aménagement du secteur Haut-Vully (voir ci-après).

Dans le secteur de l'économie nous avons prévu des frais de Fr. 25'000.– pour le remaniement forestier volontaire et Fr. 10'000.– pour le drainage des vignes communales.

Le dicastère des finances présente un surplus de Fr. 9'288'950.–. Selon les projections sur les statistiques fiscales cantonales, les impôts devraient évoluer de plus de 7,3 % pour les impôts sur le revenu, par rapport aux statistiques de 2013 et de 7,8 % pour les impôts sur la fortune. Sur cette base nous avons estimé des recettes fiscales de l'ordre de Fr. 6'983'000.– pour les impôts sur le revenu et Fr. 1'100'000.– pour les impôts sur la fortune. Le pot commun de la péréquation financière nous impose un montant de Fr. 631'000.– à notre charge. Les intérêts des emprunts de Fr. 83'400.– sont répartis dans les dicastères concernés. Un montant de Fr. 726'600.– est prévu pour les amortissements comptables.

<b>Budget des investissements</b>	Charges	Produits
Enseignement et formation	120'000	-
Santé	245'000	-
Protection et aménagement environnement	185'000	300'000
	<b>550'000</b>	<b>300'000</b>
Résultat		250'000

Les travaux des écoles sont en train de se finaliser et les écoles accueilleront les élèves pour la rentrée scolaire après les vacances d'été. Nous avons inscrit une tranche de Fr. 120'000.– aux investissements pour 2016 pour la réfection de la place de récréation à l'école de Lugnorre, ce qui n'avait pas été prévu dans le budget initial.

Les travaux de l'hôpital de Meyriez sont terminés suivant la planification (reprise des activités le 4 avril 2016) et notre dernière tranche aux investissements de 2016 est évaluée à Fr. 245'000.–.

Notre participation aux investissements 2016 pour la station d'épuration de Montilier se monte à Fr. 135'000.–.

Pour la révision du plan de l'aménagement du secteur Haut-Vully nous avons prévu un montant de 50'000.–.

Pour 2016, nous prévoyons une charge d'investissements totale de Fr. 550'000.– et des produits de l'ordre de Fr. 300'000.– (taxes de raccordement à l'approvisionnement en eau de Fr. 150'000.- et taxes de raccordement à la protection des eaux de Fr. 150'000.-).

L'excédent d'investissement est de Fr. 250'000.–.

Andrea Kämpfer, conseillère communale

# Service du feu du Vully fribourgeois

---

## Recherche des nouveaux volontaires

*Au service de notre région, les sapeurs-pompiers du Vully ont besoin de renfort...*

### ***Viens nous rejoindre !***

*Afin de compenser les départs pour limite d'âge, le corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Vully fribourgeois est à la recherche de nouveaux (elles) volontaires.*

*Les personnes intéressées à consacrer du temps à une activité passionnante au service de la communauté peuvent contacter la personne ci-dessous.*

*M. Gentizon se fera un plaisir de vous informer sur les exigences et les satisfactions d'une incorporation qui est*

*ouverte aussi bien aux femmes qu'aux hommes.*

**Contact:**      *Luc-André Gentizon    tél. 079.756.39.26*  
***pompiers-vully-fr@bluewin.ch***

## **Lieu d'origine des habitants des communes fusionnées**

---

Suite à la fusion des deux communes au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les citoyens et citoyennes qui avaient comme lieu d'origine Bas-Vully et/ou Haut-Vully, auront dorénavant comme nouvelle commune d'origine : Mont-Vully. Pour votre information, il n'y a pas lieu de changer vos papiers d'identité suite à ce changement.

Un avant-projet de loi propose de donner la possibilité de conserver entre parenthèses le nom de l'ancienne commune accolé à celui de la nouvelle comme lieu d'origine : Mont-Vully (Bas-Vully) ou Mont-Vully (Haut-Vully).

L'administration

# Conseil communal de Mont-Vully – législature 2016 – 2021

<b>François Petter</b>	<b>Yves Gaillet</b>	<b>Anne-Claude Javet</b>	<b>Pierre-André Burnier</b>	<b>Andrea Kämpfer</b>	<b>Guy Petter</b>	<b>André Kaltenrieder</b>	<b>David Noyer</b>
Conseiller communal remplaçant : André kaltenrieder	Vice-syndic remplaçant : David Noyer	Conseillère communale remplaçant : Guy Petter	Syndic remplaçant : Andrea Kämpfer	Conseillère communale remplaçant : Pierre-André Burnier	Conseiller communal remplaçant : Anne-Claude Javet	Conseiller communal remplaçant : Michel Droz	Conseiller communal remplaçant : François Petter
<a href="mailto:f.petter@mont-vully.ch">f.petter@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:v.gaillet@mont-vully.ch">v.gaillet@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:ac.javet@mont-vully.ch">ac.javet@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:pa.burnier@mont-vully.ch">pa.burnier@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:a.kaempfer@mont-vully.ch">a.kaempfer@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:g.petter@mont-vully.ch">g.petter@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:a.kaltenrieder@mont-vully.ch">a.kaltenrieder@mont-vully.ch</a>	<a href="mailto:d.noyer@mont-vully.ch">d.noyer@mont-vully.ch</a>

## Répartition des dicastères

<b>Gestion des déchets</b> <b>Protection de la population</b> <b>Manifestations</b> <b>Sports et Loisirs</b>	<b>Voirie</b> <b>Edilité</b> <b>Cimetière</b>	<b>Eau potable</b> <b>Protection des eaux</b> <b>Protection environnement</b>	<b>Enseignement et formation</b> <b>Transports publics</b> <b>Jeunesse</b> <b>Paroisse</b>	<b>Administration</b> <b>Aménagement du territoire</b>	<b>Finances</b> <b>Economie</b> <b>Personnel</b>	<b>Santé</b> <b>Affaires sociales</b> <b>Culture</b>	<b>Bâtiments communaux</b> <b>Places publiques</b> <b>Eclair. public</b> <b>Tourisme</b>	<b>Police des constructions</b> <b>Zones d'activités</b> <b>Domaines communaux</b>
<b>Administration communale</b>								
<b>Responsable :</b>	<b>Willy Ischi</b>	<b>Collaborateurs administratifs :</b> Caroline Mettraux, comptabilité et finance Sandrine Simonet, secrétariat et contrôle des habitants Martina Hostettler, facturation diverse et encaissements Jean-Luc Rüeggger, impôts et demandes de construction Cynthia Equey et Elisa del Sarto, apprenties						
<b>Services communaux</b>								
<b>Responsable :</b>	<b>Dominique Biolley</b>	<b>Collaborateurs</b> P.-Alain Javet / Willy Guillod / J.-Louis Gaillet / Stève Vonlanthen et Alain Brinkmann						
<b>Conciergerie</b>								
<b>Responsable :</b>	<b>Maria Luz Biolley</b>	<b>Concierges</b> Anne Junker/ Rita Guillod / Maria Rodriguez Gomes / Maria Viera						

## Vente de drapeaux communaux

---

La fusion des communes du Bas-Vully et du Haut-Vully a donné lieu à la création de nouvelles armoiries communales. Elles se trouvent en page 1 de notre libretto .

Nous avons également décidé de commander des drapeaux de la nouvelle commune de Mont-Vully. Pour cela, il vous suffit de commander, par téléphone ou par mail auprès de notre administration le ou les drapeaux que vous souhaitez.

Les possibilités sont les suivantes:

**Drapeau de 120 cm x 120 cm** en Synthflag 160 gr/m<sup>2</sup>,

Ourlet sur 3 côtés, avec corde et mousquetons. Prix Fr. 95.—

**Drapeau de 150 cm x 150 cm** en Synthflag 160 gr/m<sup>2</sup>,

Ourlet sur 3 côtés, avec corde et mousquetons. Prix Fr. 135.—

**Votre commande doit nous parvenir jusqu'au 30 avril 2016.**

L'administration communale

## Slow Up 2016 autour du lac de Morat

---

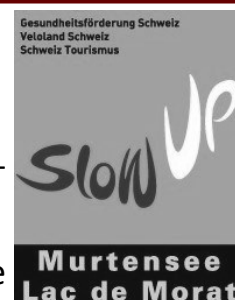
L'édition du Slow Up 2016 aura lieu **le dimanche 24 avril 2016 !!**

Le parcours prévu vous sera détaillé par un dépliant qui vous sera envoyé en tout-ménages par les organisateurs de la manifestation.

De notre côté, nous vous rappelons que la route principale Guévaux—Sugiez sera fermée à la circulation et qu'il y aura des panneaux indicateurs spécifiques à respecter. Dans plusieurs endroits de la commune des mesures de circulation seront installées, avec un périmètre de sécurité, afin de garantir l'accès aux services de sécurité. Des parkings temporaires seront mis en place pour l'afflux des participants.

Nous sommes conscients que cette manifestation apportera quelques désagréments à notre population et nous demandons à chacun d'avoir de l'indulgence envers les participants de cette journée dédiée à la mobilité douce.

Les organisateurs et le Conseil communal



# Statuts de l'association pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées du Seeland Sud

---

Le 3 mars 2016, les comités et les délégués des deux associations (STEP région Chiètres et STEP région Morat) ont décidé de fusionner, sur proposition du groupe de travail qui a été accompagné par un conseiller externe.

Au 1er juillet 2016, il est prévu de constituer la nouvelle Association d'épuration des eaux usées Seeland Sud. La fondation de la nouvelle association est nécessaire afin de pouvoir contracter des engagements financiers en rapport avec la nouvelle installation.

Les associations de Morat et de Chiètres se trouvent dans des situations différentes en ce qui concerne les degrés d'urgence et les deux installations resteront en fonction jusqu'au raccordement définitif. Elles seront dissoutes à la fin du projet. Jusqu'à ce moment, les deux associations resteront autonomes.

Les obligations de la nouvelle association sont réglées avec un contrat de fusion, ainsi qu'une convention de planification et de réalisation. Ces contrats entrent en vigueur au 1er juillet 2016. Les statuts, la répartition des coûts d'exploitation, la répartition des coûts d'investissements, la somme de rachat ainsi que les obligations financières sont réglementés dans ces documents.

Puisque la STEP région de Morat fonctionne actuellement à pleine capacité, ses installations doivent être renouvelées et agrandies. En outre, toutes les STEP doivent payer Fr. 9.– par habitant chaque année à la Confédération, pour le financement de l'élimination de la micropollution (cela représente Fr. 130'000.– pour la STEP de Montilier). Ces taxes seront supprimées après la réalisation de la 4ème étape d'épuration.

En premier lieu, il faut adapter les statuts de l'association. Lors de notre prochaine assemblée communale, les nouveaux statuts seront présentés et une votation vous sera proposée. Nous vous recommandons vivement d'approuver ces nouveaux statuts, qui permettront de faire avancer ce projet.

Yves Gaillet, vice-syndic

## Délégation de compétence au Conseil communal

---

L'article 10 de la loi sur les communes détermine les attributions de l'assemblée communale. L'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1, lettres g à j, dans les limites qu'elle fixe. La teneur des attributions mentionnées dans l'alinéa 1, lettres g à j sont les suivantes :

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;**
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;**
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;**
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge.**

Pour cette délégation de compétence, le Conseil communal propose une limite de montant de Fr. 50'000.- par transaction.

Cette proposition sera votée lors de notre prochaine assemblée communale de printemps.

Le Conseil communal



## La nouvelle banque de données des chiens s'appelle AMICUS

---

Depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle banque de données des chiens s'appelant AMICUS ([www.amicus.ch](http://www.amicus.ch)) a remplacé la précédente banque de données, nommée ANIS.

Cette adaptation rendue nécessaire par des adaptations légales fédérales, a été décidée par les cantons. Ils ont chargé l'entreprise Identitas SA, à Berne, de développer une nouvelle application. Dans le cadre d'un partenariat public - privé, Identitas SA gère AMICUS dès le 1er janvier 2016. Des interfaces performantes relient la nouvelle banque de données des chiens avec les systèmes de gestion communaux; les logiciels utilisés par les vétérinaires et par les fournisseurs de puces électroniques sont également compatibles avec ces interfaces.

Dans un souci de qualité des données, les communes jouent un rôle central dans l'enregistrement des détenteurs de chiens. Les vétérinaires sont chargés de l'enregistrement des chiens. Les détenteurs ont accès en tout temps à leurs données et à celles de leurs chiens sur [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch).

Pour améliorer la qualité des données, l'enregistrement des nouveaux détenteurs de chiens est effectué par les communes. Pour faciliter ce travail, un effort particulier est fourni par Identitas SA pour offrir les meilleures interfaces entre AMICUS et les logiciels de gestion des chiens des communes, notamment ceux utilisés pour la perception des taxes sur les chiens.

Des informations détaillées sur la manière d'utiliser AMICUS sont mises en ligne sur la page d'accueil [www.amicus.ch](http://www.amicus.ch).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de ces informations.



## Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus

---

*Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Les enfants ont du plaisir à marcher avec leurs copains et ils intègrent petit à petit les règles de sécurité et de comportement.*

*Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité. Le Pédibus peut prendre en charge tous ou une partie des trajets. Des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pédibus contribue aussi à créer des liens dans les quartiers.*



**Sécurité, santé, convivialité... et gain de temps pour les parents !**

**La Coordination Pédibus Fribourg vous informe et vous soutient pour créer une ligne dans votre quartier.**

Informations et contact:

**[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch), 076 430 05 58**

## Bibliothèque intercommunale de Mont-Vully

---

**L**aissez de côté vos tracas quotidiens

**E**t arrêtez-vous en chemin.

**P**our les enfants comme les aînés

**A**uteurs connus ou ignorés.

**L**isez ce que bon vous semble

**E**t dévorez les nouveautés.

**T**ransmettez-nous toutes vos idées.

**R**omans poignants, bandes dessinées

**O**u documentaires illustrés.

**U**n grand choix vous est proposé.

**L**oisirs, détente, informations.

**A**lbums charmants pour les petits.

**N'**oublions pas les dégourdis.

**T**hrillers pour les grands avertis.

### HORAIRES D'OUVERTURE

**le lundi entre 17h30 et 19h30,**

le mardi et le jeudi entre 15h et 17h.

**Durant toutes les vacances scolaires,**

**ouverture unique,**

**le lundi entre 17h30 et 19h30**



Bibliothèque du Palet Roulant

Rte Principale 69, 1786 Nant

Tél. 026.673.10.10



les Ligues de santé  
du canton de Fribourg  
die Gesundheitsligen  
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2  
CP 96 / 1705 Fribourg  
Tél. 026 426 02 66  
[www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch)  
[info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch)

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

#### Ligue fribourgeoise contre le cancer

- o Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- o Activités d'information et de prévention
- o Registre des tumeurs
- o [info@liguecancer-fr.ch](mailto:info@liguecancer-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch) Tél. 026 426 02 90



#### diabètefribourg

Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques  
Activités d'information et de prévention

[info@diabetefribourg.ch](mailto:info@diabetefribourg.ch) – [www.diabetefribourg.ch](http://www.diabetefribourg.ch) Tél. 026 426 02 80

#### Ligue pulmonaire fribourgeoise

Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires  
Remise des appareils respiratoires  
Activités d'information et de prévention

[info@liguepulmonaire-fr.ch](mailto:info@liguepulmonaire-fr.ch) – [www.liguepulmonaire-fr.ch](http://www.liguepulmonaire-fr.ch) Tél. 026 426 02 70



#### CIPRET Centre de prévention du tabagisme

Campagnes de prévention, aide à l'arrêt

[info@cipretfribourg.ch](mailto:info@cipretfribourg.ch) – [www.cipretfribourg.ch](http://www.cipretfribourg.ch) Tél. 026 425 54 10



#### Centre de dépistage du cancer du sein

La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans  
Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

[depistage@liguessante-fr.ch](mailto:depistage@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch) Tél. 026 425 54 00



#### Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.

[voltigo@liguessante-fr.ch](mailto:voltigo@liguessante-fr.ch) – [www.liguecancer-fr.ch](http://www.liguecancer-fr.ch) Tél. 026 426 00 00



#### Information – prévention

Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité  
Programme « santé en entreprise »

[info@liguessante-fr.ch](mailto:info@liguessante-fr.ch) – [www.liguessante-fr.ch](http://www.liguessante-fr.ch) Tél. 026 426 02 66



### **Administration communale à Nant—heures d'ouverture**

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00–11 h 00	14 h 00–18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	8 h 00–11 h 00	14 h 00–17 h 00
Jeudi	8 h 00–11 h 00	14 h 00–17 h 00
Vendredi	8 h 00–11 h 00	14 h 00–16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / mail [info@mont-vully.ch](mailto:info@mont-vully.ch) / site Internet [www.mont-vully.ch](http://www.mont-vully.ch)

### **Horaire des déchetteries communales**

Jour	Horaire	Emplacement	Période
Mardi	10h00-11h00	Sugiez	Toute l'année
Mardi	16h30-19h00	Lugnorre	Du 1er avril au 31 octobre
Mardi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre	Toute l'année
Jeudi	16h30-19h00	Sugiez	Du 1er avril au 31 octobre
Jeudi	16h30-18h00		Du 1er novembre au 31 mars
Samedi	09h00-11h00	Lugnorre	Toute l'année
Samedi	13h30-15h30	Sugiez	Toute l'année
Déchets encombrants		Sugiez:	1er samedi du mois
		Lugnorre	3ème samedi du mois



*Avec ces premières informations de la nouvelle commune de Mont-Vully, le Conseil communal, l'administration et les employés vous souhaitent un printemps agréable et un été ensoleillé !!!!!*